

DEPARTEMENT DU NORD

**ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-101

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise DERVILLERS 11, route de Crochte 59380 SOCX afin de garantir le bon déroulement des travaux pour passage de gaine route de Steenvoorde et rue de l'ancienne Abbaye à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30 km/h au droit des travaux route de Steenvoorde et rue de l'ancienne Abbaye, et ce, **du 2 au 31 mai 2023 inclus**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DERVILLERS et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DERVILLERS et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché et transmis à
L'entreprise DERVILLERS

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Subdivisionnaire Territoriale du Conseil Général de WORMHOUT,
Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 2 mai 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 02/05/2023
Le Maire
Frédéric DEVOS

